



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement 675

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville de L'Île-Perrot tenue le 13 décembre 2016, le règlement d'emprunt suivant a été adopté :

Règlement numéro 675 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 274 000 \$ pour l'achat d'un camion 6 roues avec équipements de déneigement »

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 10 janvier 2017 et du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 février 2017.

Le règlement numéro 675 entre en vigueur le jour de sa publication.

Ledit règlement et le présent avis peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville à www.ile-perrot.qc.ca.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 16 février 2017.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière